

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 5 juin 2023 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Est absent : Michel Champigny.

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

### **2023-165 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
D'ouvrir la séance du 5 juin 2023. Il est 19 h 02.

**ADOPTÉ**

2 personnes présentes dans la salle.

### **2023-166 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

### **Période de questions de l'assistance**

*Une période de questions a eu lieu.*

### **CORRESPONDANCES DU MOIS DE MAI 2023**

- 1 *Invitation au Gala des mérites scolaires*  
Polyvalente Louis-St-Laurent
- 2 *Invitation - Tournoi de golf*  
Classique Gérard " Putter " Bernier
- 3 *Invitation – Revue annuelle 13 mai 2023*  
Escadron 670 Haut-Saint-François

### **2023-167 CORRESPONDANCES DE MAI 2023**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont  
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE les correspondances du mois de mai 2023 soient reçues.

**ADOPTÉ**

**2023-168                    ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 soit accepté tel que présenté, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies. **ADOPTÉ**

**2023-169                    DÉPÔT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION  
INTERMUNICIPALE VOLET 4 – ANALYSE NOUVEAU  
MODÈLE DE COLLECTE**

CONSIDÉRANT la réforme de la collecte sélective en cours de déploiement et son volet de regroupement de la collecte coordonné par Éco-entreprise Québec (ÉEQ);

CONSIDÉRANT QUE notre MRC a été identifiée afin de conclure une entente à cet effet par ÉEQ, conformément à l'article 12 du règlement portant sur un système de collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE notre MRC n'a pas la compétence en matière de collecte sélective ni de toute autre collecte de matières résiduelles et que ce sont donc les 14 municipalités locales qui en sont responsables;

CONSIDÉRANT la diversité et la complexité des modèles de gestion en vigueur dans la MRC, que ce soit sous la forme contractuelle avec une entreprise privée de transport pour certaines, l'opération d'un camion en commun sous forme d'une entente intermunicipale pour d'autres, de municipalités ayant leur propre flotte opérée individuellement ou pour quatre municipalités, la compétence déléguée à une régie;

CONSIDÉRANT QUE par conséquent, l'identification du meilleur responsable du regroupement et l'établissement du modèle optimal de gestion en termes d'efficacité, d'impact et de coût, exigeront une analyse complexe et rigoureuse et une démarche rassembleuse délicate;

CONSIDÉRANT l'impact de la réforme qui ne s'adresse qu'à la collecte sélective, sur l'efficacité et les coûts potentiels des autres collectes (bacs bruns et noirs) et l'opportunité de joindre à l'analyse ce volet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut Saint-François a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les 14 municipalités du Haut-Saint-François désirent présenter un projet d'analyse afin d'établir le meilleur modèle de gestion d'un point de vue technique, sa viabilité économique, le type de regroupement organisationnel de collecte sélective et potentiellement de collecte de matières résiduelles optimale et identifier la meilleure gouvernance dans un contexte de coopération intermunicipale, auprès du MAMH, dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des Hameaux, qui a la compétence de la collecte pour les municipalités de Ascot Corner, Westbury, Dudswell et Weedon, a également l'intention de participer à ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

IL EST RÉSOLU QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil de la Ville de East Angus s'engage à demander à la MRC du Haut-Saint-François de coordonner un projet d'analyse afin d'établir le meilleur modèle de gestion, le type de regroupement de collecte sélective et potentiellement de collecte de matières résiduelles optimale et identifier la meilleure gouvernance et à assumer une partie des coûts et que le conseil de la Ville de East Angus s'engage à participer audit projet et à assumer une partie des coûts sous forme de temps ressources humaines;
- La Ville de East Angus accepte que le conseil de la MRC du Haut-Saint-François agisse à titre d'organisme responsable du projet et a le mandat des municipalités et de la régie;
- Le conseil de la Ville de East Angus autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

**ADOPTÉ**

**2023-170**

**RÉSOLUTION MUNICIPALE POUR ADHÉSION AU PROJET DE REGROUPEMENT ET D'OPTIMISATION DE LA GESTION DE LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**ATTENDU QUE** les municipalités d'Ascot Corner, de Bury, de Chartierville, de Cookshire-Eaton, de Dudswell, de East Angus, de Hampden, de La Patrie, de Lingwick, de Newport, de Saint-Isidore-de-Clifton, de Scotstown, de Weedon et de Westbury désirent présenter un projet de regroupement et d'optimisation de la gestion de la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques dans le cadre de l'aide financière ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Ville de East Angus s'engage à participer au projet de regroupement et d'optimisation de la gestion de la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et à assumer une partie des coûts, sous forme de temps ressources humaines ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la MRC du Haut-Saint-François organisme responsable du projet.

**ADOPTÉ**

**2023-171 FRR VOLET 4 SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – PROJET D’ANALYSE DU MODÈLE INTERMUNICIPAL OPTIMAL POUR POTENTIELLEMENT L’EMBAUCHE EN COMMUN D’UN URBANISTE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du *Guide à l’intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, Dudswell, East Angus, Hampden, La Patrie, Lingwick, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton, Scotstown, Weedon et Westbury désirent présenter un projet d’analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l’embauche en commun d’un urbaniste, dans le cadre de l’aide financière;

**ATTENDU QUE** dans l’éventualité que l’analyse soit concluante et que le service d’urbanisme soit démarré il fonctionnera selon un financement utilisateur /payeur ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l’unanimité des conseillers présents, la mairesse n’ayant pas voté.

Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil de la Ville de East Angus s’engage à participer au projet d’analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l’embauche en commun d’un urbaniste et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la MRC du Haut-Saint-François, organisme responsable du projet.

**ADOPTÉ**

**2023-172 SIGNATURES BAIL – CDC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l’unanimité des conseillers présents, la mairesse n’ayant pas voté.

QUE la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier, Bruno Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le bail de location du bâtiment de la Vieille Gare entre la Ville et la CDC du Haut-Saint-François. **ADOPTÉ**

**2023-173 CESSIION TERRAIN - CPE FAFOUIN**

CONSIDÉRANT le projet de construction d’un nouvel édifice pour le Centre de la petite enfance (CPE) ;

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l’unanimité des conseillers présents, la mairesse n’ayant pas voté.

QUE la Ville cède gratuitement le lot 6 560 832 au CPE Fafouin aux conditions suivantes :

- Cession de terrain sans garantie légale aux risques et périls de l’acquéreur;
- Tous les frais liés à la transaction seront aux frais du CPE Fafouin;

- Que le CPE Fafouin s'engage à ce que le terrain soit utilisé exclusivement aux fins de construction de ses nouvelles installations. À défaut, le terrain sera recédé à la Ville de East Angus qui le recédera à la Centre de services scolaire des Hauts-Cantons pour l'équivalent du prix figurant à l'entente intervenue avec la Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

**ADOPTÉ**

**2023-174                    CESSION DE TERRAIN LOT 4 182 902**

CONSIDÉRANT que la compagnie 9042-2775 Québec inc. désire implanter un réseau d'aqueduc et d'égout sur le lot 4 182 902 appartenant à la Ville.

CONSIDÉRANT que la rue sera recédée à la Ville lorsque les travaux seront terminés et conformes.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE la Ville de East Angus cède le lot 4 182 902 à la compagnie 9042-2775 Québec inc. et que la mairesse Lyne Boulanger, ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à signer tout document concernant la cession du lot du lot 4 182 902 du Cadastre du Québec.

**ADOPTÉ**

**2022-175                    ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE MUNICIPAL RÉVISÉ**

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Ville de East Angus reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le plan de sécurité civil révisé de la Ville de East Angus soit adopté.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Ville ainsi que toute nomination antérieure.

**ADOPTÉ**

**2023-176                    APPROBATION DES COMPTES**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de mai au montant de 1 227 056.51 \$ (804 900.49 \$ par chèque et 422 156.02 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés

du compte salaire du mois de mai au montant de 114 756.18 \$ soient acceptés tels que présentés.

**ADOPTÉ**

**2023-177 DÉROGATION MINEURE – LOT 6 536 421 (85, RUE HAUTE-RIVE)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Les constructions Morin inc. qui est à l'effet :

- d'autoriser une aire dans les premiers 1,2 m au lieu de 3 m de l'emprise pour les cases de stationnement;
- d'accepter un mur en façade sans porte.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par Les constructions Morin soit acceptée telle que présentée.

**ADOPTÉ**

**2023-178 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 181 166 (145, RUE SAINT-JACQUES)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Martin Bourque qui est à l'effet :

- d'accepter une marge de recul latérale de 0,30 mètre au lieu de 1,0 mètre pour la remise;
- d'accepter une marge de recul latérale de 0,30 mètre au lieu de 1,0 mètre pour l'abri d'auto;
- d'autoriser un frontage minimal de 13,19 mètres au lieu de 15 mètres;
- d'autoriser une superficie minimale de 277,3 m<sup>2</sup> pour une habitation unifamiliale au lieu de 465,3 m<sup>2</sup>;
- de régulariser la maison sur la ligne de terrain au lieu d'une marge latérale minimale de 1,5 mètre.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par Martin Bourque soit acceptée telle que présentée.

**ADOPTÉ**

**2023-179 PIIA – 34-40, RUE ANGUS NORD**

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujéti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 31 mai 2023, a étudié la demande de permis de rénovation de la façade du 34-40, rue Angus Nord;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis de rénovation de la façade  
du bâtiment situé au 34-40, rue Angus Nord. **ADOPTÉ**

**2023-180 PIIA – 238, RUE SAINT-JEAN OUEST**

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujéti au Plan  
d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion  
du comité le 31 mai 2023, a étudié la demande de permis de remplacement du  
revêtement en façade, des fenêtres et des portes du 238, rue Saint-Jean Ouest;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis de rénovation du bâtiment  
situé au 238, rue Saint-Jean Ouest. **ADOPTÉ**

**2023-181 REJET DE SOUMISSION – MISE À NIVEAU DES ÉTANGS  
AÉRÉS – TRAITEMENT DU PHOSPHORE**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur SEAO a été lancé conformément à la Loi  
pour la mise à niveau des étangs aérés – Traitement du phosphore;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu quatre soumissions;

**Il est unanimement résolu**

QUE le conseil municipal rejette l'appel d'offres de mise à niveau des étangs aérés  
– Traitement du phosphore étant donné que le prix offert est nettement supérieur  
aux prévisions de la Ville.

QUE le conseil municipal demande un délai supplémentaire au Ministère de  
l'Environnement pour réaliser le projet compte tenu des coûts beaucoup plus  
élevés que l'estimation et la disponibilité budgétaire. **ADOPTÉ**

**2023-182 ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE ET  
INSTALLATION D'UN ASCENSEUR CENTRE CULTUREL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux offres;

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat de fourniture et installation d'un ascenseur au Centre  
Culturel à l'entreprise Elevation pour un montant de 44 750 \$, excluant les taxes  
selon la soumission datée du 21 mars 2023. **ADOPTÉ**

**2023-183 ADJUDICATION DE CONTRAT – CONSTRUCTION PUIS  
POUR ASCENSEUR AU CENTRE CULTUREL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux offres;

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat de construction d'un puits pour ascenseur au Centre Culturel à l'entreprise 9199-1455 Québec inc. (Construction Mario Leblanc) pour un montant de 59 750 \$, excluant les taxes selon la soumission datée du 7 mai 2023.

**ADOPTÉ**

**2023-184            ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX EXCAVATION  
PARC RIVE-SUD**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville entérine les travaux d'excavation du Parc Rive-Sud pour la préparation au pavage et la finalisation du terrain de l'entreprise Excava-Drain Martin Boisvert inc. pour un montant de 11 385,55 \$ excluant les taxes, conformément au document daté du 10 mai 2023.

**ADOPTÉ**

**2023-185            ADJUDICATION DE CONTRAT – FILETS PROTECTEURS  
ARÉNA ROBERT-FOURNIER**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville entérine l'achat de filets protecteurs aux extrémités de la patinoire de l'aréna Robert-Fournier à l'entreprise Agorasport pour un montant de 9 475,00 \$ excluant les taxes selon la soumission datée du 25 avril 2023.

**ADOPTÉ**

**2023-186            ADJUDICATION DE CONTRAT – FILETS PROTECTEURS  
ARÉNA ROBERT-FOURNIER**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville adjuge l'achat de filets protecteurs au plafond de l'aréna Robert-Fournier à l'entreprise Agorasport pour un montant de 11 205,00 \$ excluant les taxes selon la soumission datée du 5 juin 2023.

**ADOPTÉ**

**2023-187            CANADA EN FÊTE**

**Il est unanimement résolu**

Que la Ville confirme sa volonté d'obtenir une aide financière et de conclure une entente avec le gouvernement du Canada pour le programme Canada en fête, et ce, afin d'obtenir une aide de 2 400 \$ pour les festivités du centenaire de l'Église Saint-Louis-de-France le 24 juin 2023.

**ADOPTÉ**

**2023-188            SALAIRES – ÉTUDIANTS ÉTÉ**



Proposé par le conseiller Denis Gilbert  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville fixe les taux horaires suivants pour les postes d'étudiants d'été à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 :

**Coordonnateur du Service d'Animation Estival**

Taux horaire : 18 \$

**Éducatrice spécialisée du Service d'Animation Estival**

Taux horaire : 22 \$

**Assistant-coordonnateur**

Taux horaire : 16,50 \$

**Animateur du Service d'Animation Estival et étudiants aux Travaux publics**

Taux horaire :

1<sup>re</sup> année : Salaire minimum + 0,50 \$

2<sup>e</sup> année : Salaire minimum + 0,75 \$

3<sup>e</sup> année : Salaire minimum + 1,00 \$

4<sup>e</sup> année : Salaire minimum + 1,25 \$

5<sup>e</sup> année : Salaire minimum + 1,50 \$

**Sauveteurs des piscines municipales**

Taux horaire :

Formateur durant les cours de natation : 22 \$

Classe sauveteur national :

- 1<sup>re</sup> année : 16 \$
- 2<sup>e</sup> année 18 \$
- 3<sup>e</sup> année et plus 20 \$

Classe croix ou médaille de bronze : 15,25 \$

**ADOPTÉ**

**2023-189**

**DEMANDE DE BRANCHEMENT À L'EAU POTABLE – RUE  
ANGUS NORD – MADAME SUZANNE LEPITRE**

CONSIDÉRANT la demande de madame Suzanne Lepitre pour le branchement d'une nouvelle résidence sur une conduite d'aqueduc desservit par la Ville de East Angus.

CONSIDÉRANT qu'aucune conduite de distribution d'eau potable n'est présente devant son domicile.

CONSIDÉRANT la présence d'une conduite d'amenée d'eau des puits vers le réservoir municipal à proximité.

CONSIDÉRANT la réglementation de plus en plus rigoureuse en matière de qualité de l'eau potable.

CONSIDÉRANT que la Ville refuse tout branchement à sa conduite d'amené depuis plusieurs années.

**Il est unanimement résolu**

QUE la Ville refuse le branchement d'une nouvelle propriété sur la conduite d'amenée de la Ville.

QUE le conseil recommande de vérifier avec la municipalité du canton de Westbury s'il y a des projets concernant une conduite d'aqueduc de distribution dans le secteur. **ADOPTÉ**

**2023-190                    COMMANDITE NANOFEST - BURY**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE la Ville offre un don de 150 \$ pour permettre le don de deux (2) billets à deux (2) jeunes de la région pour l'événement Nanofest qui aura lieu du 18 au 20 août à Bury.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

**2023-191                    ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT –  
RÈGLEMENT 849 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES  
PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE  
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE  
(PPCMOI) NUMÉRO 780**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le premier projet de règlement numéro 849 intitulé « Règlement 849 – modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 780 » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2023-192                    ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT –  
RÈGLEMENT 850 – RÈGLEMENT SUR LES USAGES  
CONDITIONNELS**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont  
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le premier projet de règlement numéro 850 intitulé « Règlement 850 – règlement sur les usages conditionnels » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2023-193                    DATE D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DES  
PROJETS DE RÈGLEMENT 849 ET 850**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
Que l'assemblée publique de consultation des projets de règlement 849 et 850 soit fixée au 19 juin 2023 à 11 h, à l'Hôtel de Ville de East Angus. **ADOPTÉ**

**Période de questions de l'assistance**

*Une période de questions a eu lieu.*

**2023-194**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 38.

**ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, mairesse  
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, greffier-trésorier  
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

**Certificats de crédit disponibles**

Numéro	Nom
2023-176	Approbation des comptes
2023-179	PIIA – 34-40, rue Angus Nord
2023-180	PIIA – 238, rue Saint-Jean Ouest
2023-182	Adjudication de contrat – Fourniture et installation d'un ascenseur Centre Culturel
2023-183	Adjudication de contrat – Construction puits pour ascenseur au Centre Culturel
2023-184	Adjudication de contrat – Travaux excavation Parc Rive-Sud
2023-185	Adjudication de contrat – Filets protecteurs aréna Robert-Fournier
2023-186	Adjudication de contrat – Filets protecteurs aréna Robert-Fournier
2023-188	Salaires – Étudiants été
2023-190	Commandite Nanofest – Bury